COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents :	**15**		
Membres en exercice :	**15**	Date convocation :	**13/10/2026**
Membres présents :	**13**	Date d'affichage :	**13/10/2026**
Pouvoir(s) :	**01**		

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine LECERF, Maire.

Présents : Catherine LECERF, Jérôme LECONTE, Danielle DUMAS (Arrivée à 19h03 - Point 1 "Approbation du PV"), Cédric VERNAZOBRES, Marion SOLANO, Dominique CHIARAMONTI, Thierry BARRE, Catherine SOUCHON, Laurent JUIF, Mildrède GUIRAUD, Philippe NOUVEL, Sandra FRIEDMANN, Emeline GAUDÉ (Arrivée à 19h25 – Point 7 "Collecte et valorisation des CEE").
Absent(s) représenté(s) : Pierre VALLET pouvoir à Philippe NOUVEL.
Absent(s) non représenté(s) : Véronique ATTARD.

Secrétaire de Séance : Sandra FRIEDMANN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Sandra FRIEDMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2026.
2. Décisions modificatives : crédits supplémentaires Budget Primitif M57-2026.
3. Aide financière pour le soutien d'une jeune vététiste locale.
4. Cession des parcelles communales cadastrées section A n° 1316 et A n° 1317 en partie lieu-dit "Puech des Cabanes" : choix de l'acquéreur.
5. Audit énergétique de la maison du Parc d'Amy.
6. Autorisation à signer un protocole d'accord transactionnel (version 2).
7. Collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : autorisation à signer la convention avec le TE Gard SMEG.
8. Questions diverses.

Madame la Maire propose à l'assemblée de retirer de l'ordre du jour le point 6 "Autorisation à signer un protocole d'accord transactionnel (version 2)" en raison d'une d'un manque d'information.
Les membres du conseil municipal sont sollicités pour approuver le nouvel ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal que :
- les délibérations du conseil municipal ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la préfecture du Gard en date du 6 octobre 2026.

- le procès-verbal a été affiché et envoyé par voie électronique aux conseillers municipaux le 7 octobre 2026 ; publié sur le site internet de la commune dans la semaine suivant son approbation.
Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57/2026
DECISIONS MODIFICATIVES
CREDITS SUPPLEMENTAIRES BUDGET PRIMITIF M-57-2026

Madame Catherine LECERF Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est constaté que le nombre d'élèves comptabilisé à l'école municipale "Lou Fraïssinet" pour la rentrée 2025/2026 était de 74 élèves, alors qu'ils sont réellement 78 élèves ; les prévisions au Budget Primitif M57 sont insuffisantes aux chapitres 014. Il y a donc lieu de procéder aux modificatives budgétaires désignées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
COMPTES DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPE.	NATURE	MONTANT
014	739211		Attribution de compensation	4 360.00
			TOTAL	4 360.00
COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPE.	NATURE	MONTANT
74	7482		Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	4 360.00
			TOTAL	4 360.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter aux prévisions budgétaires 2026 du Budget Primitif M-57, les modifications désignées ci-dessus.

DELIBERATION N° 58/2026
AIDE FINANCIERE POUR LE SOUTIEN D'UNE JEUNE VETETISTE LOCALE

Madame la Maire présente à l'assemblée la demande de soutien financier pour apporter une aide à une jeune vététiste cross-country olympique au niveau national, âgée de 16 ans résidant sur la Commune, ayant été plusieurs fois vainqueure du Challenge Gardois et faisant actuellement partie du Top 15 des françaises dans sa catégorie.
Cette aide financière exceptionnelle permettrait de financer une partie des frais liés aux compétitions et, notamment, aux déplacements, afin de lui permettre de continuer à exceller dans sa discipline et de représenter dignement notre Commune.
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- d'accorder une aide financière exceptionnelle à la jeune vététiste cross-country olympique d'un montant de 300 €, pour couvrir une partie des frais liés aux compétitions,
- de charger Madame la Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION N° 59/2026
CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION A N° 1316 ET A N° 1317 EN PARTIE LIEU-DIT "PUECH DES CABANES" : CHOIX DE L'ACQUEREUR

Madame la Maire rappelle que par délibération n° 55/2026 du 17 septembre 2026, le conseil municipal a autorisé la mise en vente, en partie, des parcelles communales cadastrées section A n° 1316 et A n° 1317 situées au lieu-dit "Puech des Cabanes" pour une superficie total de 860 m² (851 m² issus de la parcelle A 1317 et 9 m² issus de la parcelle A 1316), conformément au

plan de division établi par Antoine VACHER Géomètre Expert DPLG sis à Sommières (Gard), au prix total de 105 000 €.
Madame la Maire présente à l'assemblée les deux propositions d'achat reçues de M. Yannick MAIMI et Mme Sylvie LAPSCHER et M. Jean-Paul LECLUSE.
Après examen des offres et débat, le conseil municipal décide, dans l'intérêt général de la commune, avec 3 abstentions (Danielle DUMAS, Philippe NOUVEL et Sandra FIEDMANN) :

- d'autoriser la cession des parcelles communales situées lieu-dit "Puech des Cabanes" cadastrées section A n° 1317 et A n° 1316 pour une superficie totale de 860 m² comme indiqué au plan de division établi par la Géomètre Antoine VACHER, au prix de 105 000 € TTC, à Mme Sylvie LAPSCHER et M. Jean-Paul LECLUSE,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession,
- dit que les frais liés à cette cession seront supportés par la commune.

DELIBERATION N° 60/2026
AUDIT ENERGETIQUE DE LA MAISON DU PARC D'AMY

Madame la Maire expose à l'assemblée le projet de réalisation d'un audit d'efficacité énergétique et la volonté de la Commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie.
Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Territoire d'Energie (TE) Gard - SMEG.
Madame la Maire propose au conseil municipal de se prononcer pour solliciter le TE Gard - SMEG afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation de cet audit.
Afin que la Commune obtienne la meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie, il est dans son intérêt de se faire accompagner par le TE Gard - SMEG.
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet dont le montant s'élève à la somme de 971,25 € HT, soit 1 165,50 € TTC et demande son inscription au programme syndical,
- de demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
- de s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'état financier estimatif ci-joint et qui s'élèvera approximativement à 680 €,
- de verser sa participation à la réception du rapport, au moment du solde,
- de prendre note qu'à la réception du rapport, le TE Gard - SMEG établira l'état de solde et calculera à ce moment, la participation définitive de la Commune sur la base des dépenses réalisées.

DELIBERATION N° 61/2026
COLLECTE ET VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) : AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE TERRITOIRE D'ENERGIE GARD SMEG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment, son article L.2121-17,
Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78 et ses décrets d'application,
Vu le décret n° 2020-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),
Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif au CEE,
Vu le projet de convention d'habilitation établie par le Territoire d'Energie Gard SMEG,
Considérant l'intérêt pour la commune de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des CEE,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention entre le Territoire d'Energie Gard SMEG et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie,
- d'autoriser ainsi, le transfert au Territoire d'Energie Gard SMEG des CEE liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine ; ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE auprès d'un obligé,
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention d'habilitation avec le Territoire d'Energie Gard SMEG.

QUESTIONS DIVERSES

- Pétition : Madame la Maire donne lecture à l'assemblée de la pétition contre la construction de la margelle du puits communal situé rue du Vieux Village qui a recueilli 82 signatures dont 48 signataires sont inscrits sur la liste électorale (sur 758 électeurs au 15/10/2026). Les membres du conseil municipal en prennent acte. Une réflexion sera engagée pour installer une protection et éviter que des indélicats n'y jettent des déchets.
- Tour Causses Aigoual Cévennes : demande de reconduction pour l'accueil du départ/arrivée sur la commune avec un soutien habituel, dont les dates déposées sont les 21 et 22 août 2027. Accord à l'unanimité.
- Cérémonies de l'Armistice du 11 Novembre 1918 : se dérouleront sur la place au Hameau de Saint-Etienne d'Escattes à 11h ; au cimetière de Souvignargues à 11h30.
- Groupe de travail traditions taurines : Madame la Maire donne lecture à l'assemblée du courriel adressé par la CCPays de Sommières. Celui-ci indique que le Président souhaite soutenir les traditions taurines et camarguaises. Un groupe de travail composé d'élus et de professionnels de la bouvine sera créé à cette fin. M. Jérôme LECONTE propose d'y participer, avec Dominique CHIARAMONT comme suppléant.
- Courrier de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) du Vidourle : Madame la Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu informant de la prorogation de deux ans (jusqu'en septembre 2028) de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) encadrant ses travaux d'entretien de la végétation des berges, afin de finaliser un nouveau programme intégrant un plan pluriannuel de gestion, une actualisation des interventions et une cartographie mise à jour, tout en maintenant les actions en cours pendant cette période.
- Délégation du service public (DSP) d'assainissement collectif par affermage : Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la DSP arrivée à échéance au 30 juin 2026 a été prorogée par délibération n° 51/2026 jusqu'au 30 juin 2027. Afin de préparer le dossier de consultation pour recueillir les offres d'exploitation de notre service d'assainissement collectif selon le mode d'affermage un groupe de travail est constitué de Thierry BARRE, Laurent JUIF, Philippe NOUVEL, Marion SOLANO, Catherine LECERF et Cédric VERNAZOBRES.
- Longicorne tigre (Xylotrechus chinensis) : cet insecte invasif asiatique menaçant les mûriers-platanes, est présent sur la commune. Il provoque leur dépérissement. Si vous constatez des trous ronds, de la sciure, des coulées de sève, vous êtes invités à signaler sa présence à FREDON Occitanie (contact@fredon-occitanie.fr – 04 67 75 64 48). Dans l'attente d'un diagnostic, ne pas coupez et ne déplacez aucun bois.
- Réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) : dans le cadre des travaux de sécurisation de la traversée d'agglomération sur la RD22 – route de Sommières, le Syndicat d'AEP de Villevieille propose de profiter de ces travaux pour réhabiliter le réseau d'eau potable qui traverse quelques parcelles privées. Une réunion sera organisée où les propriétaires concernés seront conviés.
- Festival Jeune Public Un Deux Trois Soleil : se déroulera du 24 au 30 octobre 2026. La commune accueillera le jeudi 29 octobre 2026 à 15h30 au foyer, "Noé" spectacle de danse et acrobatie du Groupe Noces qui aborde l'égalité filles-garçons à travers l'histoire d'un petit garçon turbulent. Mêlant chorégraphie, marionnette et voix off. Adaptés aux enfants dès 3 ans et aux adultes.

- Octobre Rose : les trois journées des 11, 17 et 18 octobre, ont proposées des activités variées (Pilates, yoga, marche, VTT, belote, pétanque, repas cabaret, spectacle de magie et ateliers créatifs) dans une ambiance conviviale et solidaire, avec une participation globalement positive malgré un léger recul pour certaines animations. Le bilan financier reste à finaliser pour le reversement à la Ligue contre le cancer. Remerciements à l'ensemble des associations, aux bénévoles, aux élus de la commission socio-culturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôture la séance à 20 heures 19 minutes.

Procès-verbal affiché en mairie le 22 octobre 2026, envoyé aux élus par voie électronique et déposé sur le site de la commune.

La Secrétaire,
Sandra FRIEDMANN

La Maire,
Catherine LECERF



Madame La Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.